

Saint-Laurent-les-Eglises

Commune de Haute-Vienne

87



2229 St LAURENT les- EGLISES (H. V.)
Eglise du XIII^e siècle, restaurée en 1903



Bulletin municipal



Mai 2019



Commémoration 11/11/2018



Goûter des aînés 16/12/2018

• Le mot du Maire

Des chiffres et des lettres, des mots et des actes, des réunions et de la disponibilité....voilà de quoi faire fonctionner les neurones des élus de proximité !!! Un travail prenant et passionnant à assumer pleinement jusqu'au terme du mandat mais, pour ma part, pas au-delà par respect pour une saine démocratie et conformément à mon engagement de 2014.

Suite au vote du dernier budget de notre mandat et de l'avant-dernier compte administratif, nous vous présentons un ensemble de données qui attestent de la saine évolution de la gestion de notre commune et d'une bonne maîtrise des taux d'imposition et des tarifs de nos services au public avec une meilleure situation pour l'équipe municipale qui prendra le relais !

Lors du conseil municipal du 5 avril 2019, une nouvelle baisse de 1% a été votée pour la taxe sur le foncier bâti. Les autres taux restent inchangés ainsi que les divers tarifs. Toutefois, après le transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2019 à la communauté de communes ELAN, la facturation 2019 est prévue en deux épisodes : Abonnement et forfait raccordement au réseau en début d'année et consommation en mètres cubes en fin d'année.

L'année 2019 est également l'année du transfert à ELAN de la compétence « voirie communale » avec une phase de transition progressive vers des services dédiés. En début de mandat, nous avions à voter le budget communal mais aussi les budgets annexes du transport scolaire, de l'eau, de l'assainissement, du lotissement. Désormais seuls le budget communal et le budget annexe de l'eau seront à voter ce qui simplifiera la gestion de la commune après les municipales de mars 2020.

Je tiens à rendre hommage aux employés municipaux, aux enseignants et aux élus locaux pour leur coopération et leur adaptation à ces changements. Tous œuvrent dans un esprit constructif intégrant, dans un travail d'équipe, des remplaçants d'agents indisponibles.

Il est réjouissant de voir des associations territoriales développer de nombreuses activités et de belles animations. Des groupes de bénévoles nouveaux voient le jour : Fête des voisins à Bussin ou, tout récemment, bénévoles avec un projet de bibliothèque municipale en cours de création au 8 rue de l'église avec « boîte à livres » et en partenariat avec la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne.

Les synergies et les complémentarités entre tous les acteurs de notre vie sociale communale dans un esprit d'ouverture sont gages d'attractivité pour notre territoire rural et dynamique.

Comme l'emblème de notre commune reprenant l'image du Pont du Dognon qui, cette année, va subir une cure de jouvence, mieux vaut entretenir un pont pour aller vers les autres que de construire un mur.

En raison d'un déficit pluviométrique, nous devons avoir une démarche éco citoyenne en réduisant notre consommation d'eau. Un arrêté préfectoral en Creuse interdit déjà l'arrosage des jardins etc..... Et notre captage entre Noueix et Sauvagnac n'assure pas l'autosuffisance de notre consommation humaine, animale et de « confort » depuis de nombreuses années.

Je vous souhaite à tous un bel été, n'hésitez pas à nous faire remonter vos idées, suggestions et propositions pour qu'ensemble nous puissions construire un territoire et un environnement favorable.

Bien cordialement.

Le maire, Gérard Roumilhac.

• Budget

Synthèse budgétaire 2018 (comptes administratifs) et Prévisions 2019 (budgets primitifs)

Constitués de deux sections distinctes et présentés obligatoirement en équilibre comptable, les comptes administratifs et les budgets prévisionnels (ou primitifs) ont été votés lors du conseil municipal du 05 avril 2019.

1. **La section de fonctionnement** traduit les prévisions de dépenses (charges du personnel, charges à caractère général, charges de gestion courante, charges financières) et les prévisions de recettes (impôts et taxes, vente de produits et prestations de service, dotations et subventions...).

Selon qu'il soit positif ou négatif (excédent ou déficit) le résultat de la gestion antérieure est reporté en recettes ou en dépenses sur le budget primitif.

2. **La section d'investissement** présente les travaux projetés ou en cours (immobilisations, emprunts, dotations et subventions ainsi que des opérations d'ordre de transfert entre sections).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable des finances publiques.

✓ Les résultats définitifs 2018 sont les suivants :

Budgets	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	
Communal	583 619,41		509 618,97		1 093 238,38
Eau	346 101,49		218 024,43		564 125,92
Assainissement	58 965,88		12 192,21		71 158,09
Lotissement	55 006.11		43 466,07		98 472,18
Totaux	1 043 692,89	0	783 301,68	0	1 826 994,57
	1 043 692,89		783 301,68		

Ci après, un tableau synthétique retraçant l'évolution des comptes administratifs (communal, eau, assainissement et lotissement) de 2014 à 2018.

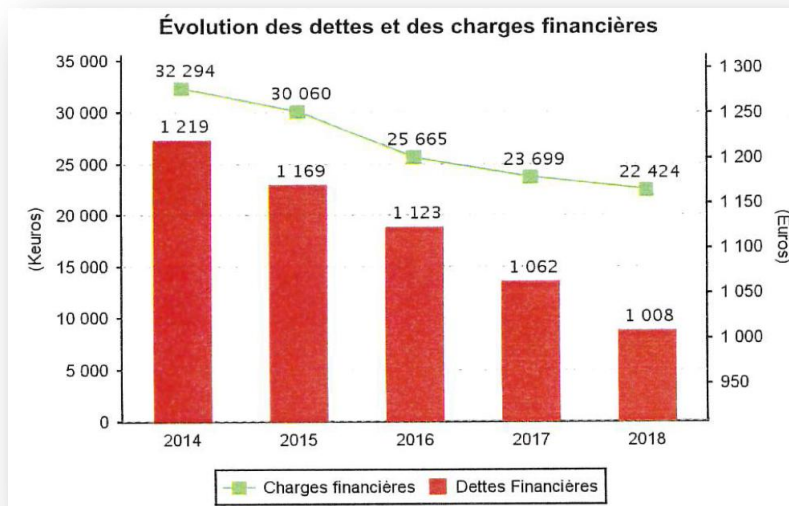
Cela permet de prendre plus simplement connaissance de l'amélioration de la situation financière de notre commune avec plus de détail que le tableau ci-dessus. En effet pour chaque compte, les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées avec le détail des principaux chapitres budgétaires.

Compte Adm.	Section	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
Communal	Fonctionnement	Charges générales	233 987	181 696	163 012	160 473	177 347
		Charges de personnel	342 372	316 925	341 677	342 993	371691
		Total des dépenses	718 202	1 635 850	676 164	657 045	675 500
		Produits et service du domaine	76 979	39 432	67 265	50 210	55 480
		Impot et taxes	440 764	459 246	462 248	503 192	507 505
		Total des recettes	831 355	1 782 286	805 761	827 461	846 003
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	288 183	384 620	242 701	413 116	583 619
	Investissement	Emprunt et dettes assimilées	48 574	50 015	58 687	60 308	55 262
		Immobilisation en cours	90 696	62 012	18 352	0	21 247
		Total des dépenses	140 636	910 979	92 237	104 381	156 622
		Subventions d'investissement	34 540	22 645	28 611	28 799	31 957
		Total des recettes	75 851	1 057 465	42 211	34 129	39628
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	200 994	397 480	696 865	626 613	509 619
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		489 177	782 100	939 566	1 039 729	1 093 238	
Eau	Fonctionnem ^t	Charges générales	21 858	28 468	25 850	39 043	41 383
		Total des dépenses	66 534	50 988	87 118	92 453	86 174
		Produits et service du domaine	98 125	110 730	108 904	115 989	124 412
		Total des recettes	111 459	124 359	122 758	123 443	130383
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	161 890	235 261	270 902	301 892	346 101
	Investisseme ^t	Emprunt et dettes assimilées	1 413	1 484	1 558	1 636	1717
		Total des dépenses	14 720	14 791	15 257	10 710	13 801
		Dotations fonds divers et réserves	30 000	0	0	120	266
		Total des recettes	49 084	19 084	17 408	17 528	18 145
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	200 438	204 731	206 882	213 699	218 024
	RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		362 328	439 992	477 784	515 591	564 125
	Assainissement	Fonctionnement	Charges générales	4 580	438	4 074	4 603
Charges financières			4 976	4 734	1 214	1 129	1044
Total des dépenses			31 446	24 620	30 431	28 825	24 742
Produits et service du domaine			13 939	15 976	15 401	17 701	18 908
Dotations subventions			0	0	57 300	39 000	15 000
Total des recettes			40 782	31 673	85 537	60 147	37 006
RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)			13 435	7 053	55 106	46 702	58 966
Investisseme ^t		Emprunt et dettes assimilées	14 819	15 061	16 760	16 845	16 930
		Total des dépenses	41 663	30 748	28 686	19 943	23 369
		Dotations fonds divers et réserves	50 500	13 435	7 053	39 726	0
		Total des recettes	69 752	32 688	26 305	58 978	19 252
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	-22 285	-20 345	-22 726	13 566	12 192
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		-8 850	-13 292	32 380	60 268	71 158	
Lotissement	Fonctionnem ^t	Charges financières	641	224	14	0	0
		Total des dépenses	1 282	449	15 427	0	0
		Produits et service du domaine (Vente d'un lot)	0	0	15 400	0	0
		Total des recettes	641	224	15 414	0	0
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	55 244	55 020	55 006	55 006	55 006
	Investisseme ^t	Emprunt et dettes assimilées	13 046	13 268	13 376	13 383	13 383
		Total des dépenses	13 046	13 268	13 376	13 383	13 383
		Transfert entre section (fonctionnement => invest.)	0	0	15 400	0	0
		Total des recettes	0	0	15 400	0	0
		RESULTAT (après affectation du résultat antérieur)	81 477	68 209	70 232	56 849	43 466
	RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		136 721	123 229	125 238	111 855	98 472
	TOTAL GENERAL DE TOUS LES COMPTES ADMINISTRATIFS (FONCT. + INVEST.)		979 376	1 332 029	1 574 968	1 727 443	1 826 993

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité.

Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Le graphique ci-contre présente l'évolution de la dette par habitant (pour information, la moyenne des communes comparables à la notre est de 556€/habitant) et des charges financières depuis 2014.



BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une collectivité pour l'exercice à venir (année civile).

✓ **Budget général**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 947 €	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	55 400 €
CHARGES DE PERSONNEL	525 000 €	IMPOTS ET TAXES	503 000 €
CHARGES DE GESTION	244 053 €	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	180 000 €
ATTENUATION DE PRODUITS	27 000 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 000 €
CHARGES FINANCIERES	30 219 €	ATTENUATION DE CHARGES	50 000 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000 €	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	100 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 €
DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	60 000 €	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	583 619 €
TOTAL	1 390 219 €	TOTAL	1 390 219 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	159 720 €	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	118 460 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 000 €	SUBVENTION	38 680 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	338 460 €	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	103 720 €
IMMOBILISATION EN COURS	220 298 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	509 618 €
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0 €		
DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	30 000 €		
TOTAL	770 478 €	TOTAL	770 478 €

Le budget général s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 390 219 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 770 478 € pour la section d'investissement.

✓ **Budget assainissement**

Pour ce budget, il n'y a pas de vote du budget primitif. La compétence pour l'assainissement a été transférée au 1^{er} janvier 2019 à la communauté de commune ELAN.

✓ **Budget de l'eau**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	284 000 €	PRODUITS DES SERVICES	95 500 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	6 000 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 €
CHARGES DE PERSONNEL	108 000 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 000 €
CHARGES FINANCIERES	3 000 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	346 101 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000 €		
ATTENUATION DE PRODUITS	24 701 €		
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	20 000 €		
TOTAL	447 701 €	TOTAL	447 701 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000 €	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	200 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 000 €	SUBVENTION INVESTISSEMENT	37 000 €
IMMOBILISATION EN COURS	215 324 €		
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 900 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	218 024 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 000 €	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS OPERATION D'ORDRE	20 000 €
TOTAL	275 224 €	TOTAL	275 224 €

Le budget de l'eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 447 701 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 275 224 € pour la section d'investissement.

✓ **Budget du lotissement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	0 €	PRODUITS DES SERVICES DOMAINE – VENTE DE TERRAINS	0 €
CHARGES DE GESTION	0 €	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE SECTIONS	0 €
CHARGES FINANCIERES	0 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	55 006 €
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	172 059 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	117 053 €
OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE SECTIONS	0 €		
TOTAL	172 059 €	TOTAL	172 059 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS EN COURS	0 €	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	172 059 €
REMBOURSEMENT EMPRUNT	103 719 €	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	43 466 €
DOTATIONS – FONDS DIVERS ET RESERVES	108 460 €		
TOTAL	212 179 €	TOTAL	215 525 €



Le budget du lotissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 172 059 € pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, le budget prévisionnel a été voté en suréquilibre entre dépenses et recettes, ce qui est admis dans ce sens.

Ce budget n'apparaîtra plus, car il sera clôturé et transféré au budget communal.

Les 2 lots restants seront toujours disponibles à la vente. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Pour plus d'information, contactez la mairie.

• Fiscalité et tarifs 2019

✓ **Fiscalité**

Les tableaux ci-après vous indiquent les informations fiscales et les tarifs communaux en lien avec les budgets précités.

	Taux communaux 2018	Taux communaux 2019	Bases d'imposition effectives 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2019
Taxe d'habitation	17,65 %	17,65 %	831 819	857 500
Taxe foncière sur le bâti	19,74 %	19,54 %	691 838	711 800
Taxe foncière sur le non bâti	74,16 %	74,16 %	44 853	46 300

Le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition, au titre de l'année 2019, et même de baisser celui de la taxe foncière sur le bâti, sur cette taxe, le produit attendu baisse donc de 1%.

Le produit attendu global sera de 326 076.

✓ **Tarifs communaux**

Tarifs communaux		
Cantine scolaire	Enfant	2,50 € le repas
	Adulte	5,00 € le repas
Garderie scolaire	Matin	0,60 €
	Soir	1,20 €
	Matin et soir	1,50 €

Tarifs eau – assainissement		
Eau	Forfait ou terme fixe	50,00 €
	Location de compteur diamètre 15	11,30 €
	Location de compteur diamètre 30	23,00 €
	Eau potable (au m3)	1,45 €
	Dépose d'un compteur	107,00 €
	Pose d'un compteur dans une installation existante	142,00 €
	Raccordement sans traversée de route	635,00 €
	Ouverture ou fermeture de vanne avant compteur	30,00 €
Assainissement	Forfait	32,25 €
	Redevance par m3 d'eau utilisé	2,11 €

Pour mémoire, le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 €/m3. Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est à votre disposition en mairie.

L'Eau et nous :

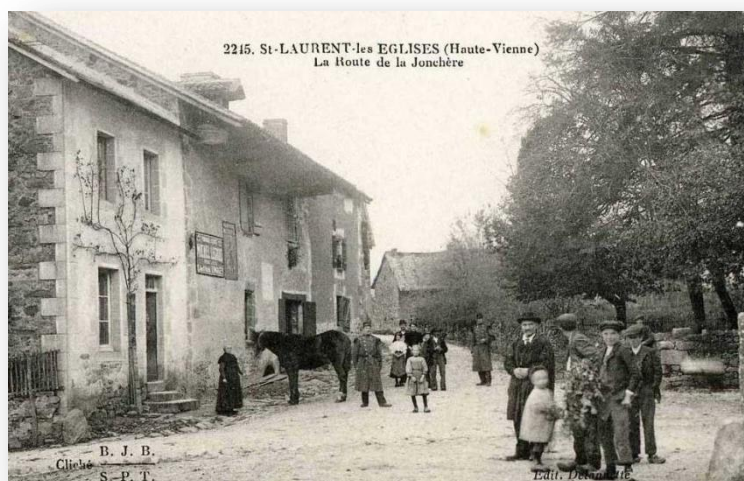
Après un début d'année 2018 bien arrosé, depuis mi-juin dernier un déficit pluviométrique s'est installé sur la plupart des départements Français ainsi qu'une hausse des températures de 2 à 4 ° selon les régions. Les précipitations hivernales insuffisantes n'ont pas permis un rééquilibrage des nappes phréatiques. 2019 sera peut-être une année-sécheresse.

Par sa population grandissante et depuis plusieurs années, la commune doit, en plus de sa réserve personnelle, s'approvisionner auprès d'Ambazac afin d'assurer une quantité suffisante à chacun de nous.

Aussi, nous attirons votre attention sur la nécessité d'une utilisation raisonnée en matière de consommation.

Tarifs cimetière	
Concession (prix du terrain au m ²)	70,00 €
Ouverture simple de caveau	75,00 €
Ouverture enterrée de caveau	95,00 €
Inhumation (fosse, caveau, ouverture par un entrepreneur)	51,00 €
Inhumation d'une urne	36,00 €
Creusement pour une urne	41,00 €
Creusement de fosse	251,00 €
Exhumation de caveau	102,00 €
Exhumation de fosse	251,00 €
Location de caveau communal pour le premier trimestre	44,00 €
Mois suivants	20,00 €
Concession columbarium 15 ans	345,00 €
Ouverture et fermeture des cases	30,00 €
Fourniture et fixation plaque	190,00 €

Taxe de séjour	
Catégories d'hébergement	
Palaces	1,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air (% du cout par personne de la nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation hébergement hors taxes)	2 %



• L'école

Les 70 élèves de l'école primaire publique de Saint-Laurent-les-Eglises sont répartis dans 3 classes et nous sommes maintenant sous le rythme scolaire hebdomadaire des 4 jours.

Des vacances de Toussaint à celles d'Hiver Madame MAILLIEN Emilie et Monsieur LELONG Valérien ont remplacé Madame COULON Céline et Madame FOLLAIN Charlotte (Directrice). Monsieur FERLAC Michel a assuré l'intérim de direction.



Madame FOLLAIN a repris ses fonctions le lundi 04 mars 2019, Monsieur le Maire ainsi que son Conseil Municipal lui adressent leurs félicitations et lui souhaitent beaucoup de bonheur à l'occasion de la naissance de Louise.

Une salle de relaxation et une bibliothèque d'école (BCD) sont à la disposition des trois classes au premier étage du bâtiment principal.

Une subvention de 1500 euros a été accordée à l'école par l'Inspection Académique et 150 euros supplémentaires ont été attribués par la municipalité pour l'achat de livres. Le bibliobus de la BDP est passé pour la deuxième fois de l'année le lundi 11 mars.

Plusieurs sorties sont au programme pour les élèves dont des rencontres sportives USEP, un concert musical JMF, une visite au labyrinthe de Guéret et un projet de danse "Les P'tites compagnies du 87" avec une représentation au Cloître à Bellac.

Différentes activités pédagogiques sont prévues : recyclage du papier avec le SYDED, projet Jardin et participation au concours des Ecole Fleuries, passage des permis piéton et internet et journée des Olympiades.

La kermesse de l'école aura lieu le vendredi 21 juin après-midi. La fête de l'école sera organisée le vendredi 28 juin avec un spectacle des enfants qui sera suivi d'un barbecue organisé par l'association "Les Enfants d'Abord".

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Croc'Loisirs », une quinzaine d'enfants de Saint-Laurent-les-Eglises sont accueillis les mercredis (thème : "L'objet dans tous ses états ...") et lors des vacances scolaires (thèmes : "J'ai rêvé que ... je rentrais dans le guiness des records... j'étais à l'hôtel Transilvania... je sauvais le monde.... je partais en vacances au Brésil ... j'étais une star.... je devenais grand....").

Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler au 05.55.79.87.60 ou au 06.01.10.30.88 ou par mail à sivu.accueildeloisirs@gmail.com

• Le transport scolaire

Les règles d'organisation et de tarification des transports scolaires vont changer à la rentrée 2019-2020 pour aller vers une harmonisation (décisions de la Région Nouvelle Aquitaine). La tarification sera conçue comme une participation au coût du service, assise sur un quotient familial reconstitué, et donc proportionnée à la capacité contributive des familles : elle tiendra compte à la fois des revenus et de la structure du ménage.

La Région assume quant à elle la plus grande partie du coût du service (près de 90 %). 5 tarifs différents seront appliqués en fonction du quotient familial (allant de 30 à 195 euros).

Tranche	QF *	Tarif annuel ½ pensionnaire
1	Inférieur à 450 €	30 €
2	Entre 451 € et 650 €	50 €
3	Entre 651 € et 870 €	80 €
4	entre 871 € et 1 250 €	115 €
5	A partir de 1 250 €	150 €
Non ayant-droit **		195 €

- QF * = quotient familial qui tient compte de la composition et du revenu du foyer.
- Non ayant-droit ** = cette catégorie inclut les élèves domiciliés à moins de 3 km de leur établissement scolaire et les élèves ne respectant pas la carte scolaire.

La commune pourrait participer sur l'ensemble des tarifs, la décision sera à délibérer en conseil municipal.

Il est prévu d'encourager d'ici la rentrée 2022/2023, les familles qui résident à moins de 3km de l'école à amener leurs enfants par leurs propres moyens.

La volonté de la région est d'avoir un service adapté au territoire, et notamment à la ruralité en maîtrisant les temps de parcours.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2019, **les inscriptions en ligne débuteront le 3 juin 2019 et seront gratuites jusqu'au 20 juillet 2019.** Attention, **passé cette date, 15€ de frais d'inscription seront facturés.**

• Recensement

Une enquête de recensement a été réalisée en janvier - février 2018. Le résultat des comptages totalise 872 habitants, soit une hausse de 27,8 % de la population par rapport à 1999.

L'INSEE a utilisé ces chiffres pour le calcul des populations légales. Ces populations correspondent à la situation 2016. En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2014 - 2018, soit le 1er janvier 2016.

Au **1er janvier 2019**, la population légale de la commune est de **912 habitants**.

Pour plus d'informations voir sur le site internet *insee.fr*

• Le fleurissement : Concours « maisons et fermes fleuries 2019 »

61^{ème} CONCOURS « MAISONS ET FERMES FLEURIES » 2019 organisé par l'Office de Tourisme de la Haute-Vienne et la commune de St Laurent les Eglises

1. Objet du concours :

Le concours a pour objet de récompenser les actions menées par les particuliers, artisans, commerçants et entreprises, en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins, balcons, fenêtres, parcs et fermes de la commune de St Laurent les Eglises.

2. Les catégories du concours :

1^{ère} catégorie: Maison avec jardin, visible de la rue

2^{ème} catégorie: Décor floral installé sur la voie publique

3^{ème} catégorie: Balcons, terrasses

4^{ème} catégorie: Fenêtres, murs

5^{ème} catégorie: Potager fleuri

6^{ème} catégorie: Hôtel, restaurant, café, commerces et autres prestataires (fleurissement des façades et des abords, visibles de la rue)

7^{ème} catégorie: Parc fleuri d'au moins 3000m2 comprenant arbres, arbustes et fleurs

8^{ème} catégorie: Ferme fleurie (exploitation en activité)



3. Inscriptions :

Une seule inscription par habitant(e), par foyer et par catégorie est admise. Elle est gratuite.

Les inscriptions sont enregistrées à la MAIRIE de SAINT-LAURENT LES EGLISES, par téléphone au **05 55 56 56 13**, par bulletin écrit déposé sur place ou envoyé par courrier. L'ensemble est téléchargeable sur le site de la commune :

www.saintlaurentleseglises.fr. Ne peuvent concourir les professionnels de l'horticulture, ainsi que les élus municipaux.

4. Critères d'appréciation :

- qualité du fleurissement : variété des arbres et végétaux, quantité et proportions, entretien des fleurs,
- harmonie des couleurs,
- qualité des supports (jardinières, pots, suspensions, vasques et autres contenants),
- mise en valeur du bâti, propreté des abords

Le jury tient également compte de l'environnement général de l'habitation, de type individuel ou collectif.

5. Les jurys et la notation :

Jury communal : Dans un premier temps, le jury communal, composé de 2 élus de la commune nommés par le Maire, et des 2 gagnants du concours de l'année précédente aura pour mission d'apprécier, dans chacune des catégories définies ci-dessus, le fleurissement des particuliers fin Juin, avant le passage du jury de présélection.

Il dressera une liste dactylographiée des candidats retenus et la remettra au jury départemental de présélection, lors de son passage.

Pour les particuliers, 4 jurys de présélection composés de 3 personnes classeront définitivement les particuliers soit : les diplômes d'honneur, les diplômes d'honneur avec mention spéciale ainsi que les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix. Ces 3 derniers seront jugés d'après les photos réalisées par le jury. **Pour les communes**, ces 4 jurys remonteront les communes inscrites pour le jury départemental qui les visitera mi-Juillet.

6. Remise des prix :

Haute-Vienne Tourisme établit le palmarès départemental pour « Maisons et fermes fleuries » et « Villes et villages fleuris ». Les résultats sont envoyés aux mairies inscrites, aux conseillers départementaux, aux membres du jury et à la presse régionale. La remise des prix a lieu au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, à Limoges.

7. Dispositions complémentaires :

Les gagnants du concours ne peuvent participer au concours durant deux années consécutives. L'inscription au présent concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions prises par le jury



CONCOURS DES « MAISONS ET FERMES FLEURIES » 2019

Chaque année, le concours « Maisons et Fermes fleuries » nous propose d'embellir nos espaces de verdure. C'est aussi le moyen d'agrémenter notre nouvel itinéraire de randonnée et promenade... « Sur les traces des Eglisieux ».
Bulletin d'inscription ci-dessous disponible en mairie et aussi téléchargeable, accompagné du règlement sur le site de la commune : <http://www.saintlaurentleseglises.fr>

INSCRIPTION AU PLUS TARD LE 20 MAI 2019

COMMUNE DE SAINT-LAURENT LES EGLISES

BULLETIN DE PARTICIPATION 2019

« MAISONS ET FERMES FLEURIES »

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL. OU MAIL :

Souhaite participer au concours de fleurissement dans la catégorie :

- ❖ *Maison avec jardin* ☐
- ❖ *Décor floral voie publique* ☐
- ❖ *Balcon ou terrasse* ☐
- ❖ *Fenêtres ou murs* ☐
- ❖ *Potager fleuri* ☐
- ❖ *Commerce ou autre prestataire* ☐
- ❖ *Parc fleuri* ☐
- ❖ *Ferme fleurie* ☐

• Remises des prix « Maisons et fermes fleuries 2018 »

Le fleurissement : Concours « Maisons et fermes fleuries 2018 »

Le 30 Mars dernier, au cours d'une cérémonie très agréable, les prix du concours « Villes et villages fleuris » 2018 ont été remis aux participants suivants :

Ont été récompensés :

- ✓ Décor floral sur la voie publique : Mmes Paulette et Anne-Marie DELAGE
- ✓ Parc fleuri : Mme Monique PARIS

La campagne de fleurissement 2019 a démarré. Nous vous encourageons à y participer pour un bel été irisé : jardin, balcon, parc, potager ... et vous souhaitons une réussite pleine de senteurs et de couleurs dans cette activité.

Vous trouverez dans ce bulletin (page précédente) une inscription pour le concours, à compléter et à remettre au plus tard le 20 mai, soit directement en mairie, soit téléchargeable sur le site de la commune : <http://www.saintlaurentlesegles.fr>



• Ouverture d'une bibliothèque

Ouverture prochaine, 8 Rue de l'Église, au bourg de Saint Laurent, d'une Bibliothèque municipale gratuite et ouverte à tous ainsi que l'implantation de plusieurs « Boîtes à livres » installées sur un lieu de passage de la commune ou chacun pourra déposer et/ou emprunter un livre.

A partir de nombreux ouvrages, déposés à la mairie par de généreux donateurs, l'idée est venue de les mettre à la disposition du public dans un lieu dédié.

L'équipe municipale a décidé de soutenir ce projet culturel dont le fonctionnement sera assuré par une dizaine de personnes bénévoles et le Club « Rencontre et amitié » en collaboration avec la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne.

D'autres projets pourront se greffer à ce lieu : le portage de livres à domicile, un « Coin tricot », animations, etc...

Le but est de favoriser et de simplifier l'accès à la lecture, à la culture et au savoir pour tous dans un périmètre de proximité. En encourageant l'économie de partage, cette démarche éco-citoyenne et intergénérationnelle s'inscrit aussi dans la consolidation du lien social.

Et si vous êtes intéressé(e)s pour participer à ce projet, contactez la mairie.

- *L'abri du cimetière*

Monsieur le maire et la municipalité de St Laurent mettent à votre disposition un abri avec places assises et reposoir.

Pour toute cérémonie, le cercueil est installé sur le reposoir par les pompes funèbres.

La famille ou les proches peuvent alors rendre un dernier hommage au défunt.

Cette construction, acceptée par les bâtiments de France, a été subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 40%.



- *Sculpture à côté de la Mairie*

Merci à François Sulpis qui a démontré ses talents en imaginant et réalisant cette belle sculpture.



- *Interrogation de la situation électorale*



Depuis le 11 mars un nouveau service destiné à tous les électeurs est accessible sur Service-Public.fr.

La démarche d'interrogation de la situation électorale (ISE) – développée en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et l'INSEE – **permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter.**

Si au terme de la recherche l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce nouveau service participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du répertoire électoral unique (REU) créé par les lois du 1^{er} août 2016 et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019, qui désormais centralise l'ensemble des listes électorales.

- *Bien-vivre ensemble : Nuisances diverses*

Comme chaque été, il serait souhaitable de veiller aux bruits liés aux activités extérieures à des heures adaptées.

En amont de l'extension de notre population communale, et suite aux plaintes et remarques régulières en mairie des habitants, deux inconvénients sont à souligner : la prolifération des chats et les aboiements intempestifs et prolongés des chiens. Des mesures de prévention doivent être envisagées pour la sérénité de chacun...

Nous vous rappelons donc cet extrait de la législation concernant ce propos : Le Code de la Santé publique dans l'article R.1334-31 définit une nuisance sonore comme suit: *«aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité»*.



- Opération tranquillité vacances

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES !

La gendarmerie, une fois alertée, veille sur votre habitation en cas d'absence prolongée.

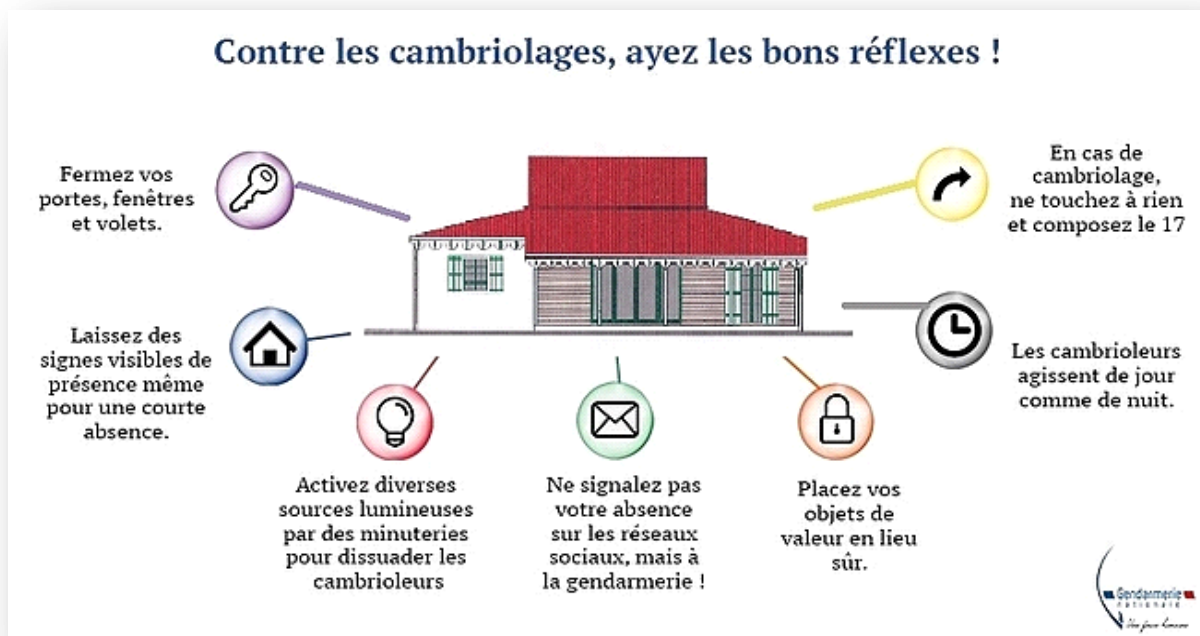
La démarche est simple.

Présentez vous à la brigade compétente de votre lieu de domicile muni d'une pièce d'identité.

Signalez la date de votre départ et de retour. Ce service est gratuit !

Vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires à ce service sur le site internet www.service-public.fr "opération tranquillité vacances" ou en contactant la brigade de gendarmerie d'AMBAZAC ou de SAINT SULPICE LAURIERE.

Ayez les bons réflexes quand aux mesures de prévention et sécurité !



- Les envahisseurs sont là ...

Ces arbustes faisaient la fierté de la famille depuis des générations. En quelques mois la pyrale du buis, une chenille verte originaire d'Asie les a dévorés et fait crever.

Cette pyrale du buis serait arrivée en Allemagne en 2006 cachée dans des pots de fleurs importés de Chine. La plus grande destruction a été au château de Vaux-le-Vicomte où plus de 80 000 arbustes ont été touchés.

Dans les années 70 et 80 des tortues de Floride, adoptées comme animaux de compagnie, ont ensuite été abandonnées dans la nature. Elles se sont multipliées et ont concurrencé les espèces autochtones dont elles mettent en péril la survie. Il y en avait dans l'écluse du Moulin du Mas.

La grenouille taureau, batracien qui flirte avec le kilo est arrivée dans le sud-ouest avec la complicité d'un châtelain de la région bordelaise qui en a fait venir des Etats-Unis pour agrémenter le plan d'eau de sa propriété. La grenouille s'est multipliée et a fini par envahir la région puis l'hexagone.

Pendant des années des associations de pêcheurs ont introduit dans nos rivières des alevins de truites arc-en-ciel, une espèce d'Amérique du Nord. Cela a causé la raréfaction de la truite Fario, un fabuleux poisson sauvage qui vivait chez nous depuis toujours.

Le chancre coloré détruit les platanes situés au bord du canal du midi. Ce chancre est arrivé lors du débarquement dans les caisses en bois de l'armée américaine ainsi que la termite qui détruit les charpentes dans l'ouest de la France.

Plus récemment la punaise de lit originaire encore d'Amérique du Nord, s'est glissée dans les bagages de supporters venus assister à la coupe du monde de football en 1998. Ce nuisible aux piqures douloureuses est devenu la plaie des grandes villes françaises surtout dans les habitations.

Changeons de continent et passons à l'Asie. Le frelon asiatique dont la pique peut être très dangereuse, a trouvé un nouveau territoire en 2004. Ce frelon est arrivé en 2004 en France en voyageant dans les poteries fabriquées en Chine. Il suffit d'une femelle pour engendrer une descendance qui détruit aujourd'hui les ruches et terrorise les campagnes. Cet insecte très agressif a causé la mort de 9 personnes depuis 2009.

En dernier, le moustique tigre est un exemple particulièrement surveillé. Arrivé par l'Italie en 2004, il envahit progressivement le pays. Ce moustique est vecteur de maladie très graves voire mortelles.

Pour tenter de contrer cette « invasion » des mesures visant à limiter leur prolifération sont à prendre soit en évitant de les introduire, parfois involontairement, soit par destruction soit en veillant à ne pas laisser des milieux propices à leur reproduction. C'est ainsi que nous protégerons au mieux la flore et la faune locale « autochtone » en agissant collectivement sur notre territoire.

- *Les éco-points*

Depuis 2007, la commune mettait à disposition du SYDED deux emplacements « éco-points » pour le tri sélectif afin que les concitoyens de notre communauté de communes y déposent le verre, les papiers, les journaux, les cartons (sauf cartons ondulés), les plastiques, l'aluminium et les emballages ménagers.

Ces déchets sont transportés, triés puis recyclés dans une démarche écologique.

Le premier éco-point est toujours **positionné devant les ateliers municipaux**. Le second, qui était près du Pont du Dognon, **est désormais situé au Camping du Pont du Dognon sur le parking à proximité du tennis**.

Une convention entre le SYDED, la Mairie et Monsieur Fabien GAILLARD (propriétaire du Camping depuis 2015) autorise l'accès à ce parking pour permettre aux habitants de notre territoire d'y déposer leur tri sélectif.

Il est rappelé que toute dépose de détritus ou ordures ménagères hors conteneurs prévus à cet effet est formellement interdite. Il est également interdit d'abandonner des encombrants ou autres déchets sur les sites des éco-points. Tout contrevenant s'expose à des poursuites et à une amende.

Nous vous remercions de votre démarche citoyenne et vous invitons à utiliser ces deux éco-points ainsi que la déchetterie d'Ambazac.

• Ramassage des encombrants

Une collecte d'encombrants a été mise en place par la communauté de communes ELAN à partir de 2019. Le **prochain passage sur notre commune** :

Mardi 24 Septembre 2019

Les déchets encombrants, c'est quoi? Appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

Les agents n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le **bord de la route, avant 8h** pour un **maximum de 4 m3**. Pour inscription, **prendre contact en mairie**.

• Carte déchèterie



Ci-dessous, le document à compléter pour faire la demande de votre carte déchèterie.

Vous pouvez le déposer en mairie accompagné d'un justificatif de domicile.



Demande de badge d'accès à la déchetterie par un particulier

Civilité : ☐ Monsieur		☐ Madame	☐ Mademoiselle
Nom : _____		Prénom : _____	
Adresse : _____			
Code Postal : _____ Commune : _____			
Téléphone : _____		Mail : _____	

Document à remplir et à transmettre soit au gardien de la déchetterie soit à la communauté de communes avec une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom etc..).

• Manifestations passées et à venir

Concert de guitare classique

Fin juillet / début août 2019 en l'église de St Laurent Les Eglises (date à définir).

Enduro Kid : Championnat de ligue Nouvelle aquitaine

Le 29 juin 2019 sur le site du Chambon. Organisé par l'amicale moto d'Ambazac.

Protégeons Walmath /Préservation du patrimoine

La repose du campanile c'est déroulée le 2 Mai 2019

Journées du patrimoine

Les 14 et 15 septembre 2019 (Château de Walmath).

Saint Laurent Tai Chi Chuan

Stage nature et Thalasso sur l'île d'Oléron déjà complet du 22 au 25 Mai mais il y en aura d'autres... prendre

contact à l'avance avec l'association.

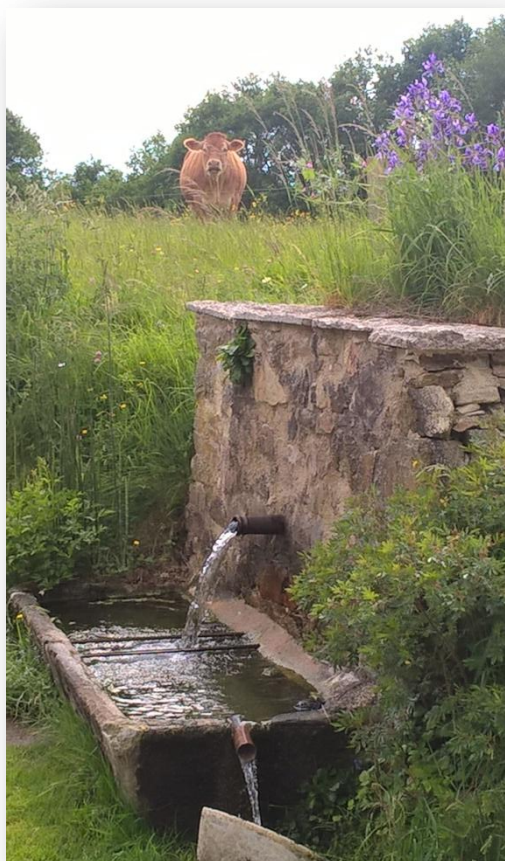
Le 30 novembre stage de Chi Kong dont le programme sera prochainement diffusé

Club de Gym Zen et Tonique

Pas de manifestations particulières mais les cours continuent... avec toujours plus de monde (45 licenciés).

Club des anciens

Toujours le même rythme de rencontre, pour rejoindre le groupe n'hésitez pas à contacter l'association.



Les Enfants d'Abord

Marché aux fleurs le 8 Mai 2019 dans la cour de l'école.

Le Comité de Fêtes

Le concours de belote a rassemblé 42 équipes pour partager un bon moment de convivialité

Le loto de Printemps a rempli la salle multi-services

La 16ème randonnée VTT & Pédestre a eu lieu le 5 Mai 2019, par temps frais mais avec beaucoup de personnes motivées

Au programme pour la suite de l'année :

Vide Grenier le 07 Juillet 2019 sur l'esplanade de la salle multi-services

Fête Annuelle les 03 et 04 Août 2019

Repas Cochon à la Broche le 28 Septembre 2019

Marché de Noël le vendredi 13 Décembre 2019

Les manifestations citées ci-dessus sont celles qui ont été portées à notre connaissance lors de cette publication.

- *Les associations de la commune*

	Président(e)	Adresse	Contact
ACCA Société de Chasse	M. BARRIERAUD Joël	3 Impasse du Tonnelier Bussin	06 85 81 28 41
APAJH Lascaux	M. BARTHELEMY	8 route de Lascaux Lascaux	05 55 56 56 01
ARAI Association Rurale pour Adultes Inadaptés	M. VINCENT Michel	6 route de Lascaux Le Bourg	05 55 56 58 92 05 55 39 83 20
Club de Gym Zen et Tonique	Mme COLLIN Sylvette	11 rue de l'Eglise Le Bourg	05 55 56 32 35
Club des Anciens	Mme BIRON Nicole	22 route de la Palisse La Palisse	05 55 56 60 27
Club des Races Gallines Limousines et des Aviculteurs Locaux	M. BOULERT Bruno	3 rue de Font Ardent Bersac sur Rivalier	05 55 71 44 05 06 79 80 23 23
Comité des Fêtes	M. NABOULET Fabrice	7 route de la Forêt La Palisse	09 50 10 67 07 06 29 41 66 01
Enduro Passion	M. TROLIO Mathieu	3 route de la Jonchère Le Bourg	06 86 41 20 19
Les Enfants d'Abord	M. LECARDEUR Christophe	2 rue du Chaudronnier Les Champs	05 55 56 52 66
Protégeons Walmath Préservation du patrimoine	Mme DUCHAMBON Françoise	35 route de la Jonchère Walmath	05 55 42 66 27
Saint Laurent Tai Chi Chuan	Mme BATAILLE Martine	12 route de Bussin Le Bussin	05 55 56 58 29 06 79 59 22 05
Sportons Nous Bien	M. CHANOURDIE Luc	6 route de Lascaux Le Bourg	05 55 56 58 92

➤ Si des erreurs ou omissions se sont glissées dans nos tableaux, veuillez nous en excuser et nous le signaler pour correction.



• *Les entreprises, commerçants et artisans de la commune*

	Activité	Adresse	Contact
AGREGAT CONSEIL HERMENT Patrick	Ingénierie, études techniques	Route du Chambon Le Chambon	06 37 25 91 44
ANGIE COIF ROUVELAUD Angélique	Coiffure Femme Homme et Enfant	1 rue des Mésanges Le Bourg	05 55 42 46 53
BAUDIN Anne-Gabrielle	Assistante administrative professionnels et particuliers	26 route de Bussin Leycuras	06 85 19 58 77 annegabriellebaudin87240@gmail.com
BRASSERIE BRÂM	Production et vente de bières artisanales et originales	13 route du Chambon Le Chambon	06 82 63 53 10 Pierre 06 88 79 19 31 Aurélien bram@ntymail.com www.brasseriebram.org
BROCHET Céline et Vincent L'Univers dom et com	Bien être et technologie	7 rue du Feuillardier Bussin	06 72 11 50 07 06 07 25 29 37
BROUSSAIL Xavier	Exploitation forestière-bois de chauffage	8 route de la Fosse aux Bœufs La Fosse aux Bœufs	06 24 38 33 07
BURELOUT Philippe	Parcs et jardins	26 route de Bussin Leycuras	06 76 69 03 21 philippebureloup87240@gmail.com
CAMPING "AU PONT DU DOGNON" GAILLARD Fabien	Centre touristique : Camping	22 route du Pont du Dognon Le Reisseix	06 75 73 25 30 05 55 56 57 25 www.aupontdudognon.fr
CHESNE	Gîte 2 épis	5 route de Noueix Noueix	02 48 61 34 03 06 40 78 61 00
COTE MUR LACHENY Jérôme	Travaux de ravalement	11 route des Brutines Noueix	05 55 56 53 37 06 32 13 86 57
CLOWN BIGOUDI BENOIT Isabelle	Votre clown pour vos manifestations et fêtes	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 87 58 87 10 bigoudi@bigoudi.fr
DIJOUX Jean Marie	Peinture-Revêtement	6 rue des Iris Auziat	05 55 56 52 84 06 25 59 02 46
ESAT-EA Domaine de la Fontaine	Restaurant Espace vert - Blanchisserie Nettoyage de locaux - Repassage	24 route du Pont du Dognon 6 route de Lascaux - Le Bourg	05 55 56 56 11 05 55 56 58 92 east0356@orange.fr
ECUREUIL ELAG SULPIS François	Elagage et abattage	4 rue des Tilleuls Trasport	06 64 82 58 14 05 55 04 10 82 sulpis.francois87@hotmail.fr
ETMM	Entreprise de terrassement, maçonnerie et multi-service	3 rue du Meunier Bussin	05 55 42 56 17 06 31 50 83 46
FAUCHERE Patrick	Apiculteur Vente de miel	15 route de la Jonchère Le Grand Bouillon	05 55 56 36 87 patrick.fauchere@wanadoo.fr
GAUTHIER Patrick	Plomberie Chauffagiste	2 impasse du Puisatier La Forêt	05 55 36 60 46
GONCALVES Isabelle	Location de meublé de tourisme et de chambres d'hôtes	1 route des Bourneix Le Grand Chavanat	06 75 03 64 51
GUERY Roselyne	Infirmière	5 rue des Pinsons Lascaux	05 55 56 35 48
GUYENNE Roseline	Rénovation de chaises ou de fauteuils Tapisserie d'ameublement	11 rue des Fauvettes Le Chambon	06 50 88 87 44
KULUNKIAN Charlene Château de Walmath	Agent immobilier Location de chambres	37 route de la Jonchère Walmath	05 55 42 66 27 www.chateau-de-

	d'hôtes et salles de réunion ou mariage		<i>walmath.abcsalles.com</i>
La Vieille Branche	Elagage et abattage	15 rue des Tilleuls Traspont	05 55 39 88 23 06 15 57 07 69
Les Vergers de St Laurent	Arboriculture et Producteur de fruits	8 route du Pont du Dognon Le Bourg	05 55 32 73 60
L'Héritage du Passé Marie-Hélène DE CARVALAUD	Magasin brocante Ouvert 7/7 jours ----- Location de meublé de tourisme	8 route d'Auziat Auziat	06 80 28 07 90
LJL HEILI Laurent	Peintures décoration intérieure	6 route de la Jonchère Le Bourg	09 65 11 21 15
LEGRAND LILAS	Coordinatrice en prévention des risques professionnels et en protection de l'environnement.	6 rue des Tilleuls Traspont	06 73 50 04 90 <i>lilartemes@gmail.com</i>
LORIENT Aurélien	Travaux de charpente	20 route de Bussin Bussin	06 88 79 19 31
MARTINEZ Lucien	Objet Bois	13 route de Bussin Bussin	05 55 39 80 05
MASSELIN Stéphane	Plomberie Sanitaire	1 rue des Bergeronnettes Le Bourg	07 89 77 66 11
MASSUS Valentin	Conseiller en immobilier	29 route de la Jonchère Chavanat	06 36 41 22 19 <i>valentin.massus@iadfrance.fr</i>
NIKO Cuisines et bains	Vente et pose de cuisines et salles de bain Electricité, plomberie, carrelage, placoplâtre...	18 route de Traspont Les Landes	06 33 14 36 50 <i>nicolas.komorski@orange.fr</i> FAX 05 55 63 60 34
POIRIER Vincent	Paysagiste	1 impasse de la Mordorée Le Bourg	05 55 56 58 11
REPAR STORE BEHEREC Loïc	Vente stores et réparation sur site	26 route de Traspont Traspont	05 55 38 20 71 06 88 39 15 13 <i>www.reparstores.com</i> <i>loic.beherrec@reparstores.com</i>
RIBIERE Philippe	Peinture-Revêtement	4 route des Bourneix Chavanat	05 55 39 88 85
ROCHE Marie-Thérèse	Location de meublé de tourisme	12 route de Noueix Noueix	06 15 91 61 37 05 55 79 72 63
SARL CHEZ VICTOR BARRETAUD Jeanine	Location de meublé de tourisme	1 impasse du Tuillier Les Champs	05 55 78 17 92 06 83 29 38 43
SARL MARGOT Claude&Fils	Plâtrerie	2 route d'Auziat Auziat	05 55 56 55 39
SILVAIN Franck	Multi services Habitat	2 chemin de Mortegoutte Les Landes	06 25 71 06 56 <i>bellebibie@hotmail.com</i>
MA TOUCHE BIEN ETRE BALDUYCK Aurélie	Consultante Feng Shui Tibétain Soins Energétiques	5 rue des Chataigniers Traspont	06 38 93 76 21 <i>aurelie.balduyck@gmail.com</i>
VILEY Jérôme	Dépannages Plomberie	6 rue des coquelicots Auziat	06 71 94 66 17 <i>jerome.viley@laposte.net</i>

➤ Si des erreurs ou omissions se sont glissées dans nos tableaux, veuillez nous en excuser et nous le signaler pour correction.

Informations Pratiques

ETAT CIVIL 2018

Cette rubrique, reflet de notre vie locale, va prendre une autre tournure.

En effet, suite à la mise en place du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, nous ne pouvons pas publier des données personnelles (sauf sous certaines conditions très contraignantes).

Pour l'année 2018,

l'état civil s'établit

comme suit :

6 NAISSANCES

4 MARIAGES (célébrés sur la commune)

3 PACTES CIVIL DE SOLIDARITE

6 DECES



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, jeudi et vendredi

=> 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Mardi, mercredi et samedi

=> 8h30 à 12h00

Le mardi et le mercredi de 14h00 à 17h00 un accueil téléphonique est assuré.

Tel : 05 55 56 56 13

Mail : mairie@saintlaurentlesegles.fr

L'agence postale communale

L'agence postale communale est à votre disposition à la mairie pour l'envoi de courriers et colis, affranchissements et opérations bancaires classiques sur vos comptes postaux. Ouverture tous les matins de 8h30 à 11h45.

Permanence des élus

Chaque premier samedi du mois de 9h à 12h, le Maire ainsi que les Adjointes tiennent une permanence en mairie. C'est l'occasion, pour chacun d'entre vous, de venir librement à notre rencontre, avec ou sans rendez vous.

Astreintes

En dehors des horaires d'ouverture de la mairie, le Maire et les Adjointes se sont répartis des semaines d'astreintes.

En cas d'urgence, il vous faut donc appeler directement les numéros habituels :

Gendarmerie : 17 / Pompier : 18 / SAMU : 15

N° Urgence Européen Unique : 112

Ils feront le relais auprès des élus d'astreinte.

	MAIRE	ADJOINT 1	ADJOINT 2	ADJOINT 3	ADJOINT 4
SEMAINES PAIRES	✓		✓		✓
SEMAINES IMPAIRES	✓	✓		✓	

Maire : Gérard ROUMILHAC

Adjoint 1 : Claudine ROUX

Adjoint 2 : Frédéric STOEBSNER

Adjoint 3 : Stéphane TALABOT

Adjoint 4 : Jacqueline CHAPUT

Semaine d'astreinte : Du lundi soir au lundi matin de la semaine suivante

6

Dans le village des Landes, prendre à droite la route qui monte à Mortegoutte. Poursuivre sur le chemin qui monte à Traspont. Prendre à gauche la route qui redescend. A la RD28a, la suivre à gauche, puis la laisser dans un virage en suivant un chemin à droite. Traverser le hameau des Fossés et prendre le chemin à droite qui descend vers les Barrières.

7

Traverser la ferme et continuer à gauche. Passer au-dessus de la voie ferrée. Arrivé à La Forêt, traverser à nouveau une cour de ferme. Au carrefour, prendre à gauche puis, au suivant, à droite. Suivre la route sur 800m jusqu'à un carrefour en "triangle". Laisser la 1ère route à droite et prendre le chemin suivant à droite.

8

Tourner à gauche puis de suite à droite. A la RD5, tourner à gauche. 200m plus loin, prendre à gauche la route vers le Mas. Traverser le village. A la dernière maison, suivre le chemin en herbe qui descend et part à gauche. A la route, la suivre à droite, passer le Moulin du Mas et poursuivre.

9

Dans la montée, dans le virage à droite, emprunter à gauche un large chemin de crête. Au croisement avec une piste, continuer à gauche. A la route, la suivre à gauche. Au carrefour, prendre à gauche sur 150m.

10

A la croix des Champs, suivre à droite le chemin qui descend. A la route continuer en face et poursuivre jusqu'à l'église.

 *La croix patée se trouve à la croisée d'un ancien chemin en bordure de la rue des Bergeronnettes au lieu dit « la croix des champs ». Elle est dédiée à « Louis Desmont, promoteur réveur et solitaire par ces monts d'Ambazac et d'Auillac ».*

11

Passer devant l'église puis reprendre à droite le chemin qui redescend vers le Taurion et le point de départ.

Les habitants de Saint-Laurent-les-Eglises s'appellent les Eglisieux.

Le pont du Dognon



Village d'Auziat

Il se raconte... qu'au IIIème siècle, lorsque Saint-Martial arrive sur l'ordre du Duc Etienne, pour évangéliser le Limousin et construire une église à Limoges, il repart rapidement vers une petite bourgade, peu éloignée, appelée AUSIACUM (nous étions alors encore en période gallo-romaine). Il y avait dans ce lieu une statue de Jupiter que les poëmes vénéraient et, l'on dit, qu'il y avait aussi un grand nombre de malades et d'infirmités. La légende prétend que dès l'arrivée de Saint-Martial, les habitants se mirent à le supplier pour qu'il ordonne à la statue de parler. Ce qu'il fit. La tâche accomplie, il fit rassembler les malades et les infirmes, leur rendit la santé et repartit vers Limoges. Les historiens purent ainsi relier la légende aurélienne à un fond de réalité historique... un temple de l'époque gallo-romaine à Auziat dédié probablement à Jupiter, le dieu des Dieux romains. Quelques restes du temple demeurent dans les champs et dans les murs des maisons du village.

(Source commune)

Chemin du Bourg au Pont du Dognon

En chemin :

- Le patrimoine bâti : croix, fontaines, le moulin, le village d'Auziat et son lavoir ;
- L'église, le bourg de Saint-Laurent-les-Eglises ;
- Le pont du Dognon et la vallée du Taurion ;
- Les panoramas et les points de vue sur la campagne.

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Informations et brochures disponibles
à l'Office de Tourisme des Monts du Limousin
Ambazac : 05 55 56 70 70

Bessines-sur-Gartempe : 05 55 76 09 28

En savoir + sur la Haute-Vienne : www.tourisme-hautevienne.com

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.

Pensez à emporter vos détritits et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.

Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.

Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (VTT, cavaliers, ...).

Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112

SMS d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114

www.randonnee-hautevienne.com

Vous pouvez consulter et télécharger gratuitement l'itinéraire de votre choix à partir du site www.randonnee-hautevienne.com et déposer un avis concernant le circuit (problème ou suggestion) en cliquant sur le pavé "signaler un problème" ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.



Cette fiche randonnée a été conçue et financée par le Département de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.

Haute-Vienne

SAINT-LAURENT-LES- EGLISES

Entre monts et vallées, sur les traces des Eglisieux

5 h 00 - 19,7 km

variante : 2 h 30 - 10,5 km



MONTS D'AMBAZAC

Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Crédit photos : Commune de Saint-Laurent-les-Eglises

Info pratique

Accès : à 30 min de Limoges. Prendre l'A20 en direction de Paris puis emprunter la sortie n°27 Ambazac. Suivre la RD920. Au rond-point à Ambazac, prendre à droite la RD5. Traverser le boug de Saint-Laurent-les-Eglises et suivre la direction de Saint-Léonard de Noblat.

Départ : parking en bord de RD5 à droite avant le pont du Dognon.

Durée	Longueur	Balisateur	Niveau	Dénivelé cumulé
5 h 00	19,7 km	jaune	difficile	+ 400 m

Les pratiques possibles

Continue
d'itinéraire
Mauvaise
direction

Changement
de direction

Itinéraire

1 Longer la RD5 en se dirigeant vers le pont du Dognon puis tourner à droite. Emprunter le chemin qui grimpe et continuer vers le boug de Saint-Laurent-les-Eglises. A la route, prendre à gauche vers l'église.

A côté de l'église, remarquer la croix sculptée dans le granit. Les extrémités des bras sont fleuronées. Le Christ et la Vierge, sommairement traités, apparaissent sur chacune de ses faces. Cette œuvre pourrait être du XIIe siècle.

2 Suivre la rue de l'église jusqu'au croisement avec la RD5. Suivre à droite puis de suite à gauche, la route du Chambon. 800 m plus loin, dans le village, suivre le chemin à gauche.

3 Arrivé à Auziat, passer le lavoir à gauche et prendre en face l'ancienne voie romaine en herbe puis pavée. Au carrefour tourner à gauche puis de suite à droite et poursuivre. Puis, à nouveau tourner à gauche puis à droite.

4 A la sortie du village, prendre à droite un chemin bordé d'une haie. Poursuivre à travers bois, passer un ruisseau, puis poursuivre jusqu'au village du Petit Chavanat.

5 Variante : en haut de côte, juste avant le franchissement d'un petit ruisseau, tourner à gauche. A la route, aller en face. Rejoindre la RD19, la traverser et poursuivre tout droit jusqu'au hameau des Maisons. Continuer en suivant à gauche un chemin de terre à travers les prairies. Passer un ruisseau, remonter. Au croisement avec une piste, prendre à gauche puis à droite. Traverser en respectant une pomiculture. A la RD5, tourner à gauche, puis de suite à droite, longer des vergers jusqu'à la Croix des Champps. Reprendre le descriptif au point 10.

5 Emprunter à droite un chemin entre deux clôtures de maisons. Arrivé à la RD19, prendre en face sur 20m la petite route en direction des Champps, puis tourner de suite à droite. Suivre pendant 2 km env. le chemin jusqu'à la route. La suivre à droite, puis tourner à gauche et passer au-dessus de la voie ferrée.

